

Lo carbaté et sè quatre sölön

Autor(en): **Marc**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **60 (1922)**

Heft 29

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-217351>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE
PARAISANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration :
Imprimerie **PACHE-VARIDEL & BRON**, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicité
LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT: Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

ANNONCES
30 cent. la ligne ou son espace.
Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



On peut s'abonner au **Conteur Vaudois** jusqu'au 31 décembre 1922 pour

3 fr. 00

en s'adressant à l'administration
9, Pré-du-Marché, à Lausanne.



L'ABBAYE DES ABBAYES

UNE société de plus. Eh! bien oui, une société de plus. Une de plus, une de moins, ce n'est pas une affaire. Et celle-ci était nécessaire, alors que tant d'autres, surgissant soudain, tels les champignons après un orage, pourraient, sans préjudice pour le pays ni personne, fort bien rester dans les cartons, à titre de projets.

La société nouvelle qui vient de se constituer n'est pas une société dans le sens strict du mot; ce n'est même pas une association. Ce n'est, en quelque sorte, qu'un groupement, et tout occasionnel encore. Mais, c'est égal, le germe y est; le contact est établi. Le temps et les circonstances achèveront, sans doute, l'œuvre ébauchée. Nous disons: sans doute; nous devrions dire: sûrement, car l'idée a trouvé partout l'accueil le plus favorable et l'on y a répondu avec un empressement qui a dépassé les prévisions les plus optimistes.

Mais nous ne vous avons pas encore dit de quoi il s'agit. C'est de la réunion des Abbayes vaudoises, qui a eu lieu à Bex, samedi, à l'occasion du Tir cantonal. Vous vous souvenez du temps qu'il a fait ce jour-là? Vrai, on se serait cru revenu à l'époque du grand déluge. Eh! bien, malgré les ondées célestes, qui n'ont pas eu de cesse, aucune des Abbayes qui s'étaient inscrites n'a manqué à sa parole. Toutes étaient au rendez-vous avec leur ou leurs drapeaux. Et plusieurs de leurs membres, ainsi que les y invitait la convocation, avaient revêtu d'anciens uniformes évoquant le bon temps des milices vaudoises, ou des costumes divers, fort gracieux, ma foi, faisant songer à des époques plus anciennes encore. Toutes les régions du pays et tous les âges étaient représentés. Et comme l'a rappelé fort à propos, dans son discours, M. le conseiller national Maillefer, interprète de ces abbayes, on pouvait appliquer à cette réunion le mot d'Ey-tel, qui, au sortir du tunnel de la Cornallaz, s'adressant aux délégués venus de la Suisse allemande à l'inauguration de la ligne Lausanne-Berne et qu'émerveillait le spectacle incomparable dont on jouit de cet endroit, leur dit: « Messieurs, je vous présente le canton de Vaud! » En effet, samedi, à la vue de ces vieilles abbayes, dont la plupart sont d'âge très respectable, et qui étaient

venues de toutes les parties du pays, on avait bien l'impression d'un tableau d'ensemble de la population vaudoise. Et l'on était heureux, tout en remarquant — car ils ne pouvaient échapper à l'œil ou à l'oreille — les signes caractéristiques régionaux: la montagne, le plateau, le vignoble; ceux du haut et ceux du bas; ceux de l'est et ceux de l'ouest; ceux du nord et ceux du sud; ceux de la ville et ceux des champs, on était heureux, disons-nous, de constater par dessus tout cela, reliant sans les remarquer, toutes ces diversités, un air de famille indéniable. C'était bien tous des Vaudois, et des bons! Que diable! on n'est pas Vaudois pour des prunes.

Les heures trop brèves passées samedi à Bex, sous l'égide sacrée des drapeaux de toutes ces abbayes, sur lesquels planaient le drapeau de la petite patrie vaudoise et celui de la grande patrie suisse, ont été de bonnes heures pour tous et pour le pays. Elles ont répondu, on l'a senti, à une aspiration, à un besoin communs qui étaient depuis longtemps dans les cœurs et attendaient satisfaction. Cette satisfaction est donnée. Elle le sera plus complètement encore plus tard, car si c'était la première fois que se trouvaient réunies nos Abbayes vaudoises, ce ne sera pas la dernière. A chaque jour sa tâche; le temps et les circonstances ont la leur. Ayons confiance.

L'Abbaye des Abbayes vaudoises est née. Qu'elle vive!
J. M.

* * *

Voici la liste des Abbayes représentées à la Journée du 15 juillet, à Bex, avec l'indication de la date de leur fondation:

Société des fusiliers de Moudon (1527). Société des tireurs à la cible de Payerne (1557). Société des Mousquetaires de la Tour-de-Peilz (1574). Compagnie des Mousquetaires de Grandson (1579). Abbaye des fusiliers de Denges (1585). Société des Mousquetaires d'Aigle (1591). Abbaye des Echarpes blanches de Montreux, avec la Carabinière de Clarens (1627). Fusiliers du Chenit (1661). Société de la Saint-Jacques du Chenit (1721). Abbaye des Fusiliers de Lutry (1736). Société des Amis réunis d'Aubonne (1738). Abbaye des Grenadiers des Bioux (1750). Abbaye de Ropraz (1756). Société du Cordon rouge d'Ormont-Dessus (1763). Abbaye de Syens et Rossenges (1765). Société du Cordon bleu de Villeneuve (1792). Ancienne Abbaye de Château-d'Oex (1794). Abbaye de Chevroux (1802). Abbaye des Laboureurs, Rances (1802). Abbaye des Volontaires de Sergey (1803). Carabiniers de La Sarraz (1803). Abbaye d'Echandens (1803). Société du Cordon vert et blanc de Moudon (1806). Les Chasseurs du Chenit (1806). Agriculteurs de Préverengs (1807). Abbaye des Grenadiers, Lausanne (1816). Réunion d'automne, Lutry (1816). Abbaye d'Yverdon (1819). L'Aigle Noir d'Aigle (1820). Société de l'Union, Huémoz (1821). Société des Amis de la Liberté, Ollon (1821). Société militaire de l'Union, St-Prex (1826). Abbaye de St-Prex (1826). Société de tir des mineurs du Bouillet, Bex (1837). Cordon rose et bleu, Bex (1837). Société de tir des Représentants de Tell, des Poses, Bex (1838). Carabiniers libres des Alpes, d'Ormont-Dessous (1838). Abbaye de Lausanne (1844). Union des Jeunes gens de Lutry (1845). Abbaye des Amis du district de Cossonay (1846). Société des Armes réunies d'Yverdon (1846). Abbaye des Patriotes d'Eublens (1847). Abbaye des Volontai-

res du district de Moudon (1847). Les Amis du Progrès, Le Mont (1849). Abbaye de Renens (1849). La Persévérante de la paroisse de Montheron (1850). Abbaye de Carrouge (1850). Abbaye Jeune Suisse des Croisettes-Epalinges (1850). Union fédérale de Corcelles-le-Jorat (1850). Société des tireurs des Alpes, Roche (1860). Laboureurs et fraternité, Bussigny s. Morges (1861). Société militaire, Vullierens (1861). Tir libre, Ormont-Dessous (1867). Abbaye d'Echallens (1881).

Abbaye de Chapelles (1906). Abbaye de la Paix, Vulliens (1919). Abbaye des Patriotes du Gros de Vaud, Bercher (1919). Abbaye de Chavornay (1919). Abbaye des Nations, Oulens-Echallens (1920). Abbaye de St-Sulpice (1922). Liberté Suisse de Rougemont (pas de date de fondation). Abbaye du Cordon rouge, Noville (pas de date de fondation).

A l'Ecole de médecine.

L'examineur. — Comment reconnaissez-vous, monsieur, l'acide prussique au milieu d'autres substances?

Le candidat. — En le faisant respirer à un ami. Si celui-ci tombait foudroyé... ce serait de l'acide prussique!

Sur les boulevards extérieurs.

— Alphonse demander un service! Jamais! Il est bien trop fier pour ça!

— Ça c'est vrai, répond un ami; il aime mieux voler vingt francs que d'emprunter vingt sous.



LO CARBATIÉ ET SÈ QUATRO SOULON

STA né quie, Dzènaôcorbo, Tiumôu, Rebetepião et Getmotu ein avant prâi onna fédérala dau tonnerre pè la Crâi-Billiantse. Quinte bombardâie! è-te possibillio? Dzènaôcorbo pouvê pe rein mâtsi papet, Tiumôu l'avâi reinvestsâi son verro su sè tsausse, Rebetepião des-suvive lo bocan. Por quant à Getmotu, sè passâve lo letsepotse su lè potte, ein amont et ein avau et fasâi: « Bereberebere! Berebereberere! » quemet noutra mère no fasâi quand no frein dâi petit bouté, dâi botasson pas pllie gros qu'on père counet. Faillâi oure clia fanfare! Lo carbatie ein avâi lè z'orolhie que lâi senaillivant. D'ailleu, lè vegnâi soriaud du clli coup.

Tot parâi, pè vè la miné, l'affère lè mi z'u, por cein que noutrè quatro coo sè sant eindroumâ su la trâllia et ronflâi. Mè z'ami! cein pouvê s'appelâ ronflâi. Quatro aprî lo mîmo belion, plliein de nîao, ein avau, ein grantiau, eintravè! On sè sarâi cru à la ménadzeri à Pianet. Mouettâie, siclliaie, rouelâie, segottâie, rein lâi manquâve!

Vaitcé que pè vè onn'hâora de la né, lo carbatie sè dit dinse:

— Pu pas mé gardâ cliaiu lulu pè ce! Mè faut allâ droumî! Quemet mè faut-te fère avoué leu? Adan, ie l'oué, défro, dâi senaille de tsevan. L'è-tâi on cocher avoué sa carriola. Lo subllie et lâi fâ dinse:

— Ai-vo pllièce po quatro ?

— Oi.

— Eh bin ! veni ice m'aidhi à tserdzi èlliau z'estaffé et vo deri iô faut lè reinmenâ.

L'eimpougnant adan noutré quatro z'apôtré lè z'on aprî lè z'autro, ion pè lè pi, l'autro pè la tita, lè z'eintrant dein la carriola, lè sîtant su lè cousin et lo carbatî fâ :

— Stisse; l'è Dzênâocôrbo ! Le demâore pè la Pontaise. Vaitcè Tjumoû que reste pè Sebeillon, Rebeteplâo demâore à la tserrière de Bor et Getmotu pè Saint-Laurent. Ora ! allâ-lâi ! Vo sarâi bin payi !

Lo cocher dzibillie et lo vaitcè via, tandu que lo carbatî allâve s'einfatâ ao lhi vè sa fenna, « mon angoisse ! » quemet desâi. Droumessâi dza du onn' hâoretta, quand ie reloût lè senaille dâo tsevu. Ie vâ vère à la fenitra, l'êtâi bo et bin lo cocher que rarrevâve.

— Qu'è-te que lâi a ? que fâ lo carbatî.

— Lâi a que vo faut dêcheindre, so repond lo cocher. Sé pe rein mé lo quin l'è lo premi, lo second, lo trâisième et lo derrâi. Sè sant tellameint einmoullâ dein la carriola que sé pas cò l'è clii que dusse allâ à Sebeillon, pè Bor, pè Saint-Laurent ao pè la Pontaise.

Et lo carbatî que l'êtâi eimbêtâ de redecheindre, lâi fâ :

— Onna ballâ râva que vu reveni avau. Vo n'âi rein qu'à lè reinmenâ iô vo z'è. Eimpougnî-lè ao tu-botu. Lo quin que sâi, n'ein tsau rein. L'è ti dein caïon !

Marc'à Louis, du Conteur.

LE VITRAIL DE LA CATHÉDRALE

EN 1896, la Commission du Musée national suisse mit au concours un projet de fresques pour la décoration de la grande Salle des armes du Musée national, à Zurich.

Le projet de Hodler, la Retraite de Marignan, lui valut le premier prix puis la commande définitive.

Il y eut de longs débats, appelés la « Querelle des fresques zurichoises », querelle passionnée, à laquelle le public, excité par les journaux, participa autant que les cercles intéressés.

A ce moment-là, beaucoup de Suisses ne voyaient l'ancienne époque héroïque suisse que transfigurée par le Guillaume Tell de Schiller ; il leur plaisait de contempler leurs héros nationaux aux feux d'apothéose dans lesquels Schiller les leur représentait plutôt que tels qu'ils étaient en réalité : les enfants impétueux d'une grande époque impétueuse.

Le Tell et les Confédérés sont au point de vue de l'histoire aussi peu Suisse que possible. Schiller les fait penser et agir, dans son drame composé à Weimar, sans aucune considération de temps ou de lieu et subordonnant l'histoire suisse aux exigences artistiques.

Hodler, au contraire, a représenté les Suisses tels qu'il les voyait et qu'il les connaissait par l'histoire. Suisse parmi les Suisses, il peignit la vérité.

On lui en voulut. Au nom de la tradition, on prit parti contre ce que l'on nommait « le sacrilège de Hodler ».

Jamais comme à Marignan les Suisses n'avaient fait preuve d'une valeur aussi surhumaine, ni inspiré un si monstrueux effroi. Jamais ils n'avaient prouvé plus ardemment avec une rage exaspérée et chaque fibre tendu, leur volonté acharnée de vaincre, ou sinon de périr glorieusement ; et jamais dans l'histoire, retraite de vaincus ne ressembla davantage à la marche de vainqueurs té méraires et hautains.

Hodler l'a compris et l'a peint. Une décision sombre et sauvage se lit sur chacun de ces visages formant un rythme qui fait trembler la terre et frissonner le spectateur. Un guerrier en marche réalise en soi la volonté féroce qui ne recule devant rien et accomplit l'impossible. En considérant l'opinion opiniâtre et irritée du visage, la tension de chaque muscle, le pas lourd et martial de l'homme qui s'avance plein d'une orgueilleuse et saine virilité, on sent qu'une troupe de tels guerriers était capable d'actions surhumaines et fabuleuses. La Retraite de Marignan de Hodler

incarne la violence indomptable des Suisses de la Renaissance ; la construction serrée de l'ensemble augmente l'impression de force produite par chaque personnage séparément. Le sang bouillonne et des volontés indomptables s'unissent dans une énergie farouche que rien ne fait reculer.

Ce tableau provoqua dans notre pays une tempête de récriminations. Dans la *Nouvelle Gazette de Zurich* du 24 février 1897, voici ce qu'on lit à son sujet :

« De la chose essentielle, c'est-à-dire de la composition, il est permis de dire que dans le projet de Hodler, elle brille par son absence. Un vieux, les jambes écartées, tenant d'une main un drapeau, et de l'autre une lance ; au milieu à gauche, un gaillard tout rouge muni d'une flamberge, dans la position du « présentez armes » ; à droite, un freluquet sautillant avec un paquet sous le bras et portant négligemment une hallebarde dans la main droite ; à côté de lui, un long compagnon, la hallebarde appuyée sur l'épaule gauche et donnant du bras droit un coup en arrière ; au fond, à gauche, un malheureux, cassé en deux, soutenu par un camarade, tout au fond une masse obscure et désordonnée représentant probablement les Suisses en retraite.

» L'ensemble est enfantin, pour ne pas dire ridicule. Le fameux sens réaliste de Hodler n'est qu'une chimère dont il ne reste que le sang qui coule de ses bizarres personnages. En ce qui concerne le dessin, le peintre s'en est mieux tiré, du moins dans la grande figure séparée. On voit par celle-ci ce que Hodler pourrait faire, s'il se donnait la peine d'être un vrai réaliste et non un extravagant.

» Il y a des fautes de dessin dans les personnages plus petits du tableau principal, de grosses têtes, de courtes jambes, de petits pieds. Quant aux deux figures impossibles des parois latérales, moins on en parlera, mieux cela vaudra.

» La vérité historique dans son ensemble et ses détails est traitée en quantité négligeable... Nous constatons de notre côté que la composition est nulle, que le dessin laisse partout à désirer, de même que la vérité historique. Le public s'est rendu compte avec justesse qu'en primant ce projet on a offensé la conscience populaire.

Après une lutte se poursuivant sans interruption, le 11 novembre 1898, le président de la Confédération, les conseillers fédéraux se rencontrèrent à Zurich avec le Jury, la Commission fédérale des Beaux-Arts, les membres de la Commission du Musée national et Hodler lui-même, où ce dernier déclara : « que les critiques de ses peintures lui faisaient tort, car il avait travaillé à son œuvre avec sérieux, en y mettant toute sa puissance artistique. »

Puis les cartons de Hodler furent exposés publiquement et le rapport spécial de la direction du Musée national cite entre autres le résultat suivant :

« Pendant les quatre premiers jours, plus de huit mille personnes défilèrent dans la Salle des armes. Tout en reconnaissant un certain effet décoratif à ces esquisses, la majorité des visiteurs affirma ouvertement qu'elles ne convenaient pas à ces parois, c'est-à-dire à la Salle des armes du Musée national. »

Que pense de nos jours la population suisse des fresques de Hodler au Musée national ? Ne s'en orgueille-t-elle pas de ce patrimoine magnifique ?

Est-il permis de tracer aujourd'hui un parallèle entre les fresques de Hodler et le vitrail de M. Poncet, le peintre verrier de Genève ?

Les leçons de la vie sont-elles donc éternellement inutiles ?

Il y a eu concours, puis commande régulièrement et définitivement donnée par l'Etat. Est-il permis de revenir en arrière ? de disposer de l'œuvre d'un artiste autrement que pour ce qu'elle a été créée ?

Par de là la critique et les jugements qui se font entendre avec tant de véhémence, restera-t-on sourd à la voix intime qui parle bas, elle, mais avec autorité au dedans de chacun de nous, et qui dit :

« L'artiste a donné le meilleur de lui-même. Qui oserait mettre en doute sa sincérité, sa foi en

sa force et sa personnalité ? Il a créé avec ardeur, avec tendresse, avec joie, avec larmes peut-être. »

Son œuvre nous satisfait-elle ? Cadre-t-elle avec la cathédrale ?

Sommés-nous mieux à même de juger de ces questions que le public de Zurich qui s'opposa avec tant d'acharnement à l'œuvre de Hodler ?

Le cœur ne se serra-t-il pas à la pensée de Hodler, au sein de l'aréopage où il dut comparaître. Hodler humilié dans sa conscience de travailleur, sincère et loyal, déclarant :

— J'ai travaillé avec sérieux, en y mettant toute ma puissance artistique.

Ne renouvelons pas l'injustice qui doit aujourd'hui singulièrement peser sur le cœur de plusieurs.

Si l'on posait au peuple vaudois, attaché à son antique cathédrale, la question sous cette forme : « La commande a été donnée d'une part, loyalement exécutée de l'autre ; telle qu'elle est elle ne plait ni ne satisfait tout le monde. Que reste-t-il à faire ? » Le peuple vaudois, intègre dans ses couches profondes, répondrait : « Le gouvernement vaudois ne peut pas revenir en arrière. Qui délimitera la compétence des adversaires et des partisans de Poncet. Dans un article très intéressant, M. le professeur Gilliard a écrit : « Nos cathédrales restaurées archéologiquement sont comme des squelettes. Il leur faut la chair et le sang des générations présentes et futures. » Celui-là a dit juste. Qui sait si l'avenir ne consacra pas l'œuvre du verrier de Genève comme un chef d'œuvre dont nos petits-enfants seront fiers. Voilà ce que dirait le peuple vaudois.

David Perret.

LE CHAT PUANT

MONSIEUR le Dr Louis Meylan, à Lutry, a l'amabilité de nous confier les documents dont nous donnons ci-dessous copie fidèle en supprimant seulement les noms qui, d'ailleurs, n'ajoutent rien à la saveur de cette requête. Cela se passait à Lausanne. Que les temps ont changé. Heureusement !

* * *

« Etraz, 28e de mai 1813.

» Monsieur le Métal est prié de faire emporter hors des promenades un gros chat péri sur la promenade derrière la maison Dor, où loge M. le Dr et Gazetier Miéville qui infecte tout le voisinage de son odeur de charogne et un très grand nombre de personnes qui se promenaient derrière Etraz, notamment beaucoup de dames qui ont le nez plus délicat qu'autres, depuis hier matin. »

(Ici la signature.)

* * *

La seconde lettre, concernant le même objet, est adressée à l'Inspecteur de police de la ville, car M. le Métal, paraît-il, n'avait point fait enlever le cadavre de chat qui empestait le quartier. Voici cette lettre :

« Le 29e de mai 1813.

» Pour l'honneur de la police de cette ville, j'écris un avis à Monsieur le Métal ou Inspecteur de police, que j'ai porté à M. son beau-frère, qui, je crois, aurait occasion de le lui faire parvenir plus vite que moi, à 6 heures du soir, hier, à l'effet de le prier de faire emporter un chat péri avant-hier posé derrière le Jardin de la Veuv Dor, sur la promenade derrière Etraz.

» Ce matin, étonné de trouver encor là ce chat en allant boire de l'eau. J'ai encor prié le garde *** qui m'a promis de le faire enlever de suite et ce soir, à 6 heures et ½ il y est encor ; il puait hier, ce matin et encor plus ce soir. Il puera demain et infectera insupportablement les Ambulants et voisins sur cette promenade très fréquentée sur tout le Dimanche pendant la chaleur que nous aurions come ce soir, s'il y est encor tous ceux qui y passeront murmureront avec raison que M. le Métal ou son Huissier et les Gardes de jour qui y passent souvent ne l'aient fait emporter pour éviter cette odeur infecte et insalubre, come j'e l'ais eû ordonné souvent étant Métal. »

(Signature.)